

CREERSONSITEPRO.COM

avec la plateforme Jimdo



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Qu'est ce que Jimdo ? | 3 |
| S'inscrire sur Jimdo | 4 |
| Mes informations de connexion Jimdo | 5 |
| Organiser les pages de son site | 6 |
| Modifier le texte d'une page..... | 7 |
| Ajouter des éléments sur une page | 7 |
| L'élément Titre..... | 8 |
| L'élément Texte | 8 |
| L'élément Image | 10 |
| L'élément Texte avec Image..... | 10 |
| L'élément Galerie d'images | 11 |
| L'élément Téléchargement | 13 |
| L'élément Formulaire | 13 |
| L'élément Séparation..... | 14 |
| L'élément Livre d'or et Commentaire | 14 |
| Apparence de son site : le bouton Design | 15 |
| Apparence de son site : le bouton Style..... | 15 |
| Apparence de son site : le header (L'entête) | 16 |
| Obtenir plus d'aide et d'astuces sur Jimdo..... | 17 |
| Annexe 1 : Notions de référencement..... | 18 |
| Annexe 2 : Les mentions légales obligatoires à inscrire sur votre site | 19 |

Qu'est ce que Jimdo ?

Jimdo est un système de gestion de contenu web permettant de créer son propre site web avec peu de connaissance HTML (le langage internet).

Utilisable directement en ligne, il se caractérise par sa facilité et sa rapidité d'utilisation.

Ce service s'inscrit dans la lignée du Web 2.0, le web « nouveau », il remplace totalement un logiciel d'édition web comme par exemple Dreamweaver ou Frontpage.

Son interface utilisateur permet de créer les pages de son site avec la technologie WYSIWYG. (What you see is what you get = ce que vous voyez, c'est ce que vous obtenez)

Les sites sont automatiquement mis en ligne et hébergés sur les serveurs de Jimdo dès leur création et les adresses des sites sont au départ, dans la version gratuite, de type :

nom-d-utilisateur.jimdo.com

Vous pourrez ensuite en souscrivant à la version Pro, réserver et faire pointer votre nom de domaine (ex : www.monentreprise.com) vers votre site Jimdo et ce de façon transparente.

La construction du site s'organise autour de l'ajout et du déplacement de différents modules (textes, images, films, widgets...) (technologie "Click & Change")

Au niveau du graphisme, vous pourrez faire votre choix parmi plusieurs modèles que nous pourrions modifier pour qu'ils correspondent à l'image et couleurs de votre entreprise.

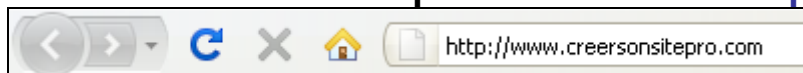
Jimdo est disponible en 8 langues: français, allemand, anglais, espagnol, italien, russe, chinois et depuis peu japonais.

Jimdo a été créé en Février 2007, par 3 jeunes entrepreneurs allemands.

L'entreprise, basée à Hambourg, compte aujourd'hui plus de 30 salariés et a permis de créer plus de 2,5 million de sites dans le monde (dont plus de 150 000 en France).

S'inscrire sur Jimdo

- Connectez vous sur : <http://www.creersonsitepro.com>



- Tapez un nom d'utilisateur, par exemple le nom de votre entreprise puis votre email :



Puis cliquez sur « Créer mon site »

- Renseignez le formulaire « anti-spam »



Ici par exemple, il faut taper : « prof guelo »

- Puis cliquez de nouveau sur « Créer mon site »
- Consultez vos emails, vous venez de recevoir un message de Jimdo :

félicitations, votre nouveau site internet a été créé!

Votre adresse web:

<http://lenomdemonentreprise.jimdo.com/>

Votre mot de passe:

██████████

Copiez le mot de passe, insérez-le dans l'onglet
"Connexion" de votre site, et c'est partil
Votre site Jimdo

Votre site Jimdo

Retenez ou copiez votre mot de passe et cliquez sur l'adresse web de votre site.

- Pour vous connecter à l'interface Jimdo, faites défiler le site vers le bas et cliquez sur « connexion » à droite.

The screenshot shows the Jimdo login interface. At the top right, there is a link for 'Connexion'. Below it, there is a checkbox with a checkmark and the text 'J'accepte la charte de confidentialité et les conditions d'utilisation'. Underneath is a password field with a label 'Votre mot de passe:' and a 'Connexion' button. A 'Mot de passe oublié?' link is also visible. Red arrows point to the 'Connexion' link, the checkbox, the password field, and the 'Connexion' button.

Lisez et cochez la charte de confidentialité, les conditions d'utilisation, tapez votre mot de passe et cliquez sur « Connexion ».

- Bravo vous voilà inscrit sur Jimdo, nous allons pouvoir commencer à créer, modifier les premières pages de VOTRE site internet !
- Mais avant tout, remplissez vos informations de connexion Jimdo qui vous seront très utile pour pouvoir travailler depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet :

Mes informations de connexion Jimdo

- Pour consulter mon site : <http://nomutilisateur.jimdo.com>
Remplacez « nomutilisateur » par vos infos
- Pour modifier mon site en version gratuite : <http://nomutilisateur.jimdo.com/login>
Remplacez « nomutilisateur » par vos infos
- Pour modifier mon site en version Pro : <http://www.monsiteinternet.com/login>
Remplacez « monsiteinternet » par vos infos
- Mon mot de passe :

Organiser les pages de son site

- Pour ajouter, modifier, supprimer des pages sur votre site internet, dirigez votre souris vers le « menu » de votre site :



Le bouton « Modifier navigation » apparaît, cliquez dessus.

- Une boîte avec le plan de votre site apparaît

A screenshot of the site plan editor. It shows a tree view of the site structure with various icons for editing. Annotations explain the functions of these icons:

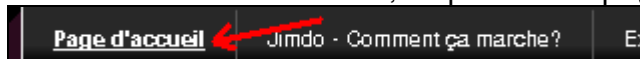
- Chaque zone de texte permet de modifier le titre de vos pages.
- La poubelle supprime une page
- La page « plus » ajoute une page sous l'endroit cliqué
- L'œil rends invisible une page dans le menu
- Les flèches « haut et bas » permettent d'organiser l'ordre des pages
- Les flèches « gauche et droite » permettent de créer des sous-rubriques aux pages principales

The 'Enregistrer' button is highlighted with a blue box, and the 'fermer' button is visible at the bottom right.

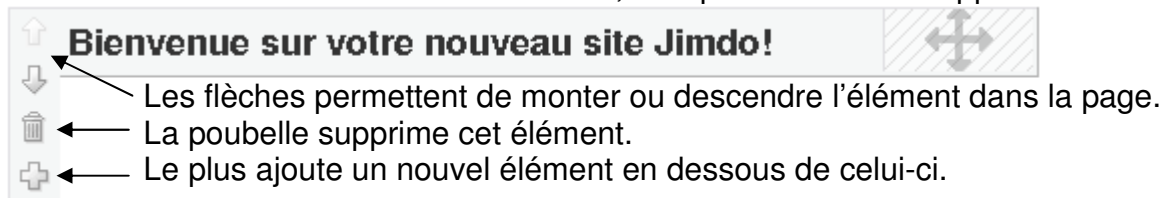
N'oubliez pas de cliquer sur « enregistrer » pour sauvegarder vos modifications.
Si vous cliquez sur fermer, les modifications ne sont pas prises en compte.

Modifier le texte d'une page

- Dans le menu de votre site, cliquez sur la page à modifier



- Placez la souris sur l'élément à modifier, les options d'éditations apparaissent :



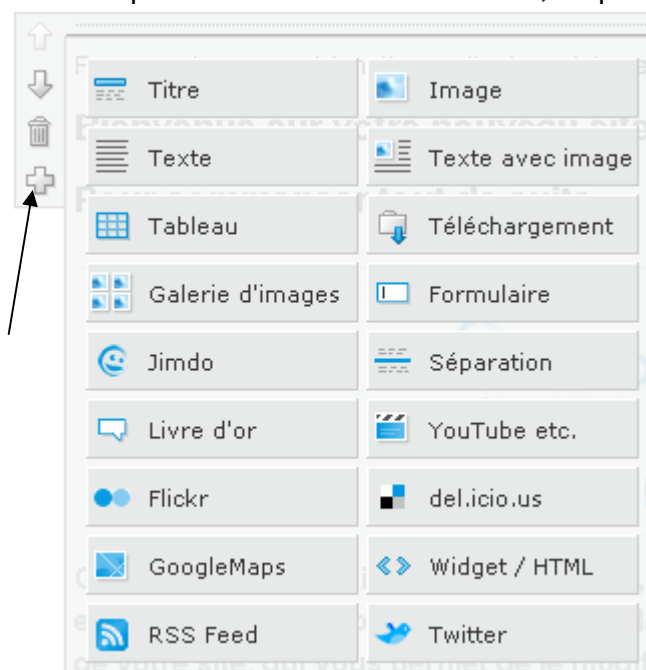
- Cliquez sur le texte (ici « Bienvenue sur votre nouveau site Jimdo »), les options d'éditations restent actives et vous donne la main sur le texte :



Vous pouvez modifier le texte et valider en cliquant sur « enregistrer »

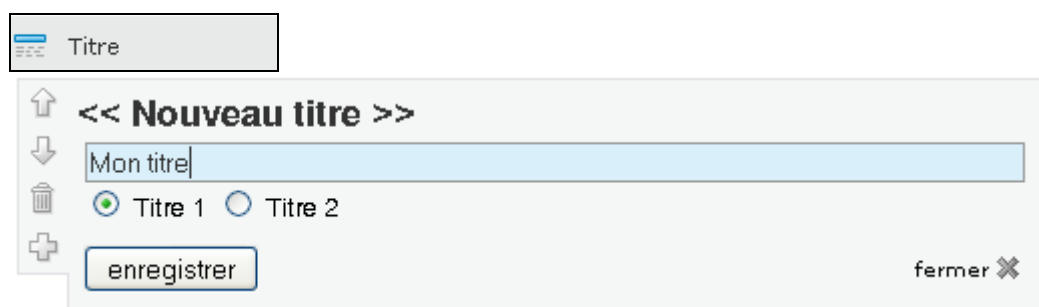
Ajouter des éléments sur une page

- Lorsque vous êtes sur un élément, cliquez sur le « plus »



Choisissez l'élément qui vous intéresse et celui s'affichera en dessous de l'élément survolé avec la souris. Nous allons voir en détails les différents éléments mis à votre disposition

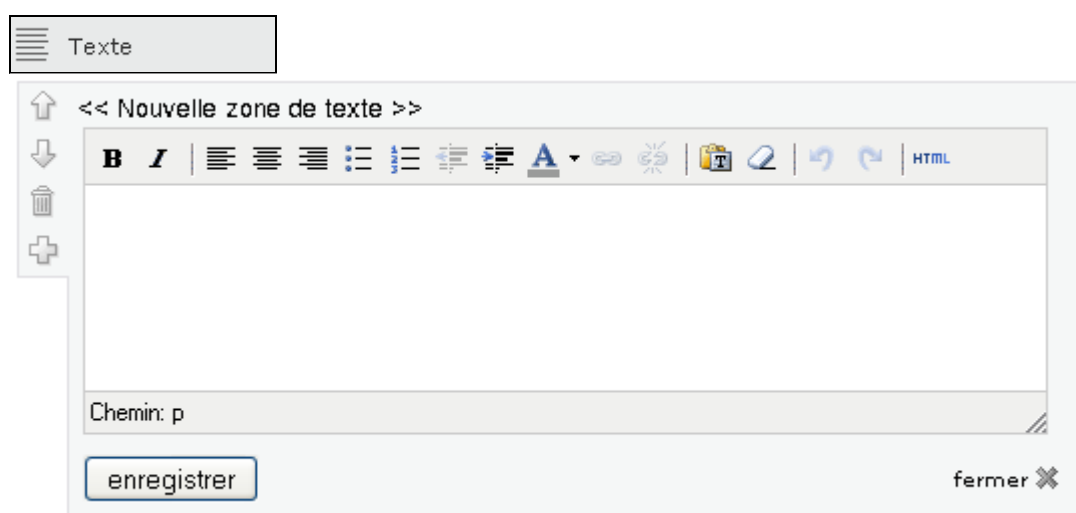
L'élément Titre



Je vous conseille fortement d'ajouter un « titre 1 » en début de chaque page de votre site car celui-ci est très apprécié des moteurs de recherche.

L'option « titre 2 » permet d'ajouter des sous-titres dans votre page.

L'élément Texte



Vous utiliserez cet élément à chaque fois que vous voudrez ajouter un paragraphe de texte. On retrouve les options habituelles des traitements de texte :

B Mettre le mot sélectionné en **gras**

I Mettre le mot en *italique*

Aligner le texte sélectionné à gauche

Centrer le texte sélectionné

Aligner le texte sélectionné à droite

Créer une liste à puce. Exemple

Créer une liste numérotée : Exemple

- activité 1
- activité 2
- activité 3

1. Espagne
2. Brésil
3. Pays-Bas

Créer un retrait à gauche ou à droite (une sorte de tabulation)


Mettre un mot ou du texte en **couleur**

Coller du texte depuis un autre site internet ou depuis un traitement de texte (ex : Word)


Supprime les différents formatages du texte sélectionné (Couleur, gras, italique ...)

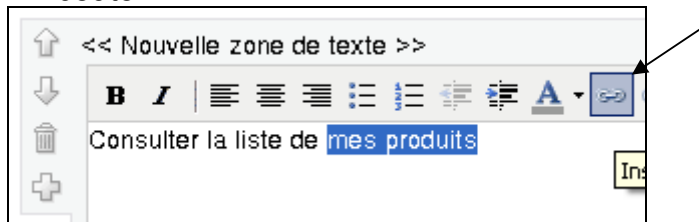
Annuler ou rétablir la dernière action

Visualiser et modifier le code HTML généré

 Ajouter un lien interne ou externe sur le texte sélectionné.

Exemple :

- Pour créer un lien sur «mes produits», surlignez «mes produits» puis cliquez sur le bouton .

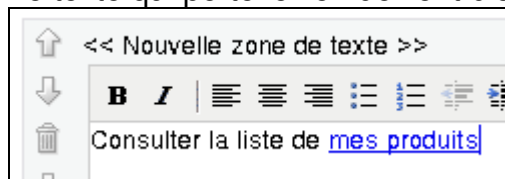


- Vous avez ensuite le choix de créer un lien interne (un lien vers une autre page de votre site) ou un lien externe (un lien vers un autre site comme par exemple <http://www.mespartenaires.com>)

A screenshot of a dialog box for creating a link. It has two sections: "Lien interne:" with a dropdown menu showing "Page d'accueil" and a "Créer un lien" button; and "Lien externe ou E-mail:" with a text input field and another "Créer un lien" button. Below the input field, it says "par ex.: www.jimdo.com ou support@jimdo.com".

Validez votre choix en cliquant sur « Créer un lien »

- Le texte qui porte le lien devient bleu et souligné




 Supprime les liens du texte sélectionné

L'élément Image

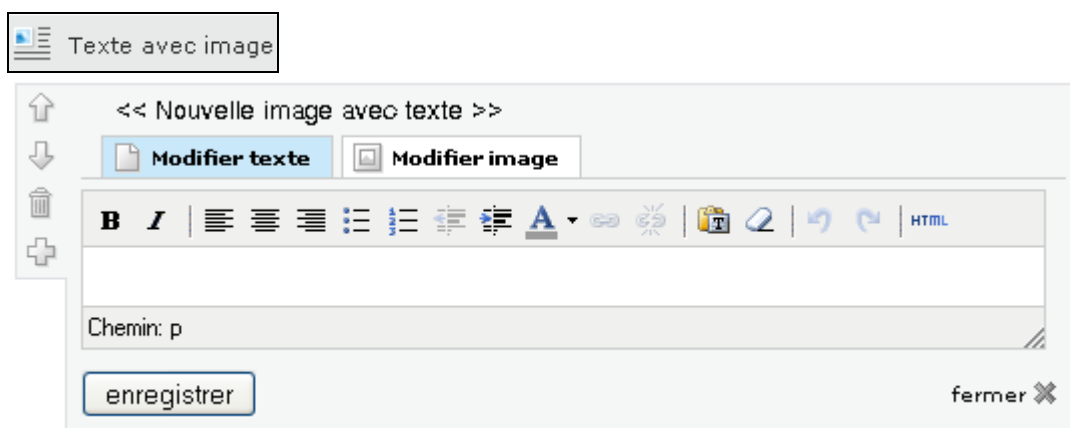


Pour ajouter une image, cliquez sur le bouton « parcourir » et sélectionnez votre image sur votre ordinateur. Cliquez ensuite sur « Transférer l'image »

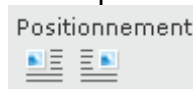
Agrandissable Si vous cliquez sur l'option Agrandissable, le visiteur pourra agrandir votre photo en cliquant sur la version plus petite (miniature) que vous voyez à l'écran. Vous pouvez d'ailleurs paramétrer la taille de cette miniature avec les boutons 

Si vous ajoutez du texte dans « sous-titre » celui-ci s'affichera sous votre image.

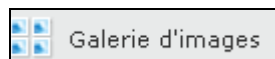
L'élément Texte avec Image



Cet élément permet d'ajouter une image entourée de texte. Si vous cliquez sur l'onglet « modifier image » vous pourrez ajouter votre image et définir où la placer par rapport au texte, à gauche ou à droite avec les boutons « positionnement » :

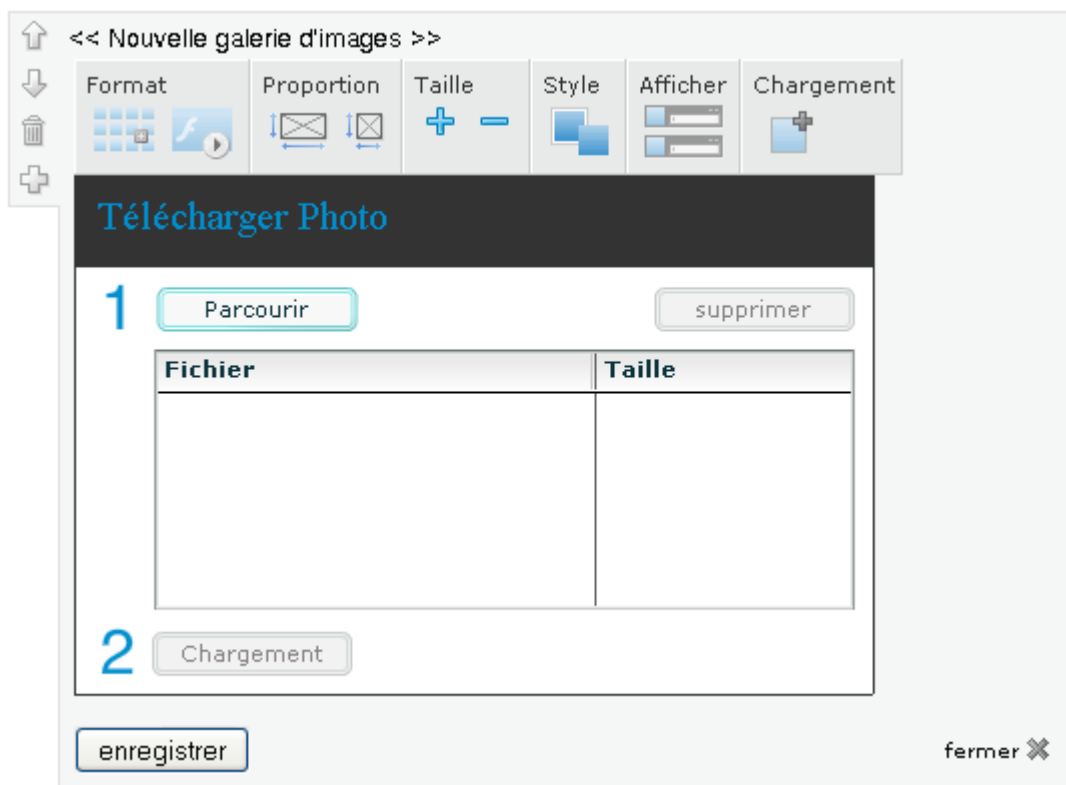


L'élément Galerie d'images

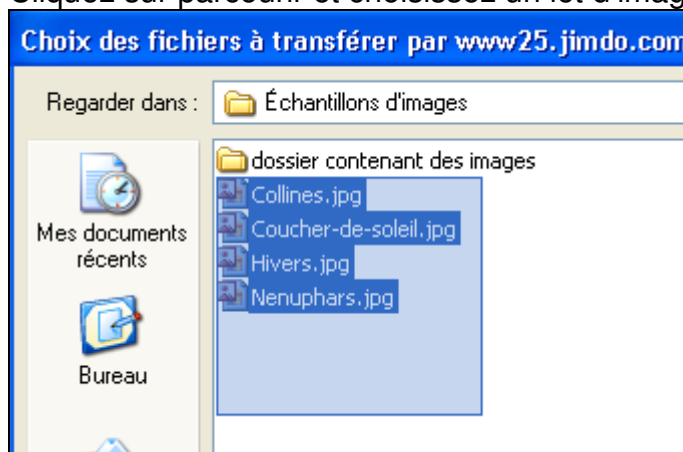


Galerie d'images

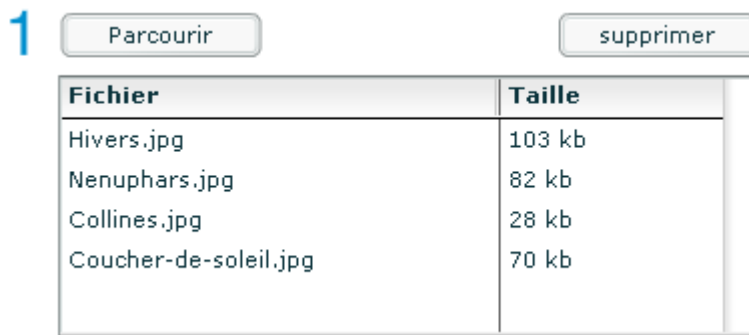
Cet élément est très pratique lorsque vous avez de nombreuses images à afficher sur votre site. Il permet de créer des images « miniatures » que le visiteur peut agrandir ou un très beau diaporama.



- Cliquez sur parcourir et choisissez un lot d'image



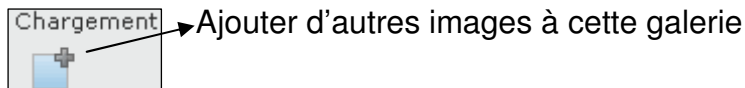
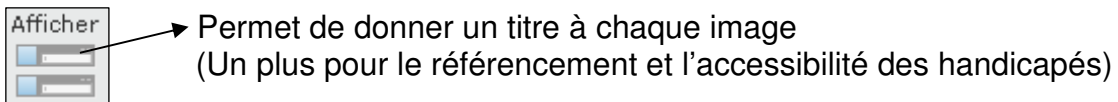
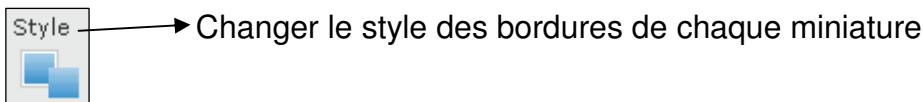
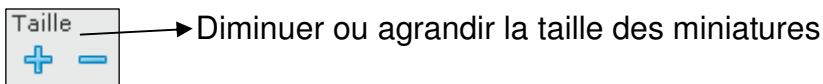
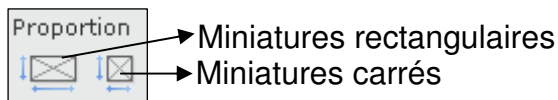
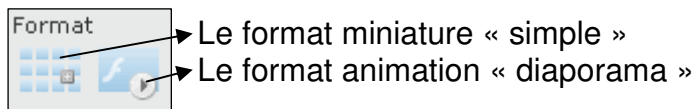
- Les images s'affichent et vous avez la possibilité d'en ajouter d'autres qui ne sont pas dans le même répertoire par exemple.



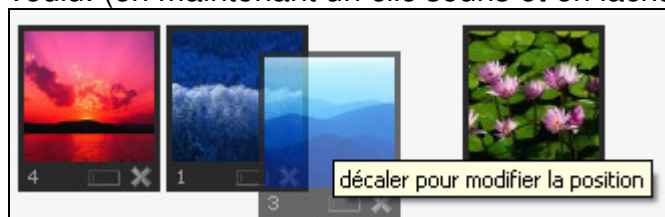
- Quand votre liste est prête cliquez sur « Chargement »



- Plusieurs options s'offrent à vous :



- Sous les options, vous pourrez supprimer certaines photos et les placer dans un ordre voulu. (en maintenant un clic souris et en lâchant la miniature au bon endroit)



L'élément Téléchargement

Téléchargement

Nouveau téléchargement de fichier

1 Sélectionner des fichiers de votre ordinateur

2 Transférer le fichier vers internet

3 Titre:

Description:

enregistrer fermer ✕

Utilisez l'élément téléchargement quand vous voulez rendre téléchargeable tout document de type bureautique comme par exemple un fichier pdf, word, excel ...

L'élément Formulaire

Formulaire

Très utile pour insérer un formulaire de contact sur votre page « contact »

Choix du formulaire

Nom, E-Mail et message

Nom, E-Mail, téléphone et message

Nom, entreprise, adresse E-Mail, téléphone et message

Adresse complète et message

Poser une question

Captcha (Antispam)

Oui

Non

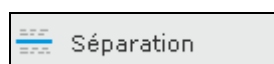
Envoyer le message à l'adresse E-mail suivante:

Choix des zones de saisie

Option à « oui » permet de limiter la réception de spam généré par des « robots »

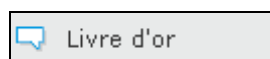
Email sur lequel vous Recevrez les messages de votre formulaire

L'élément Séparation



Créé un trait léger pour séparer des zones dans votre contenu.

L'élément Livre d'or et Commentaire



L'élément « livre d'or » permet d'insérer un espace où les visiteurs peuvent laisser des messages concernant votre site.

On peut utiliser également cet élément pour insérer des zones de « commentaires » sous certaines pages de votre site. (Ex : Les commentaires des visiteurs sous une page galerie photos de vos réalisations)

Les options :

| | |
|--|---|
| Commentaires ou livre d'or Détermine la position de l'entrée la plus récente | <input checked="" type="radio"/> Commentaires <input type="radio"/> Livre d'or |
|--|---|

En mode « commentaires », les messages sont listés du plus ancien au plus récent.
En mode « Livre d'or », les messages sont listés du plus récent au plus ancien.

| | |
|--|---|
| Modérer Valider entrée avant qu'elle ne soit affichée au public? | <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non |
|--|---|

Si vous activez la modération, les commentaires ne s'afficheront pas automatiquement sur le site, vous devez valider chaque nouveau commentaire.

| | |
|--|---|
| Notification par E-Mail Vous envoyer un e-mail à chaque nouvelle entrée? | <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
|--|---|

La notification par email vous alerte par email dès qu'une personne à ajouter un nouveau commentaire.

| | |
|---|---|
| Discussion active Autoriser d'autres entrées? | <input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
|---|---|

A tout moment, vous pouvez verrouiller l'ajout de nouveaux commentaires.



Il est possible de supprimer un commentaire bien précis en dirigeant la souris dessus et en cliquant sur « Supprimer commentaire »

Apparence de son site : le bouton Design

Jimdo permet très simplement et rapidement de modifier l'apparence de votre site internet en combinant plusieurs options graphiques :

Vous avez sûrement remarqué la barre d'option sur la droite de votre site :



Le bouton « Design » permet de choisir l'apparence générale du site.
Est-ce que je veux un menu horizontal, un menu vertical, à gauche, à droite ?
Est-ce que je veux un thème plutôt arrondi ? Plutôt carré ?

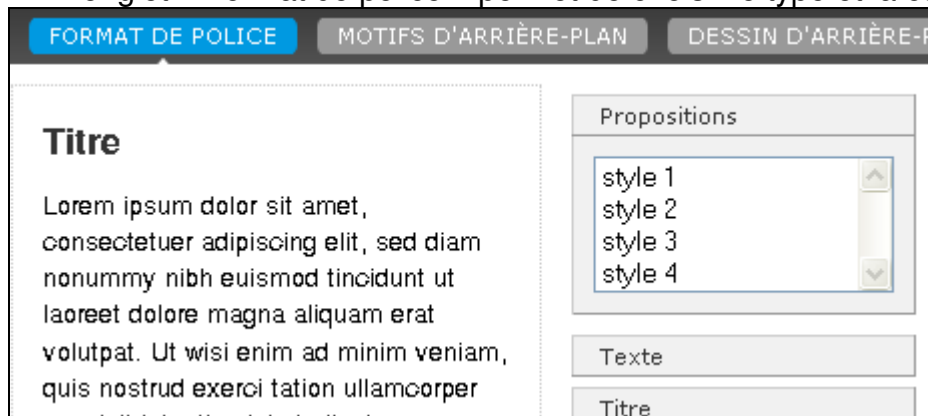
Sélectionnez ici, le thème que vous préférez et ne vous fiez pas aux couleurs de bases, elles pourront être modifiées !

Apparence de son site : le bouton Style



Le bouton « Style »

- L'onglet « Format de police » permet de choisir le type et la couleur de police du texte.



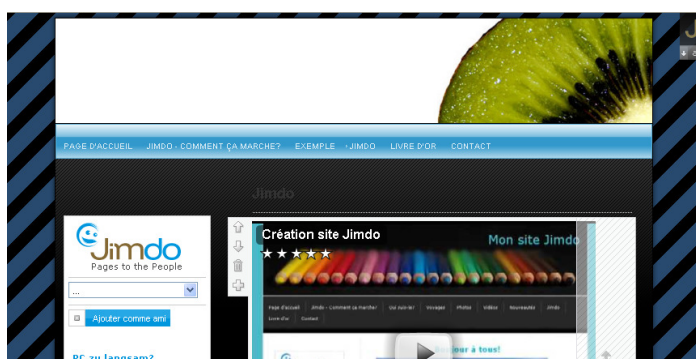
- Les onglets « Motifs d'arrière-plan » et « Dessin d'arrière-plan »



L'arrière plan est composé d'un motif qui peut se « répéter » facilement suivant la taille des écrans (15", 17", 21" ...)

En effet, la largeur de l'arrière plan s'adaptera à l'écran du visiteur.

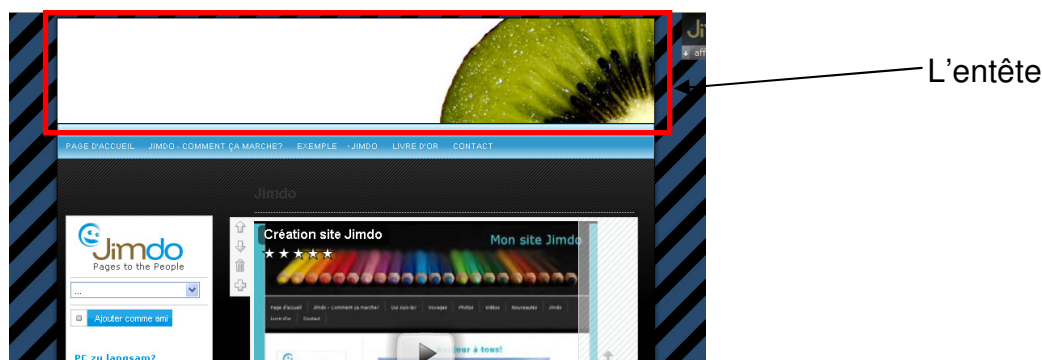
Vous pouvez choisir son motif et sa couleur.



L'arrière plan

Apparence de son site : le header (L'entête)

Il est possible de modifier l'entête (appelé le header) de votre site. Cet entête se retrouve en haut de chaque page.



- Déplacer votre souris sur le « header » et cliquez sur « modifier le header »

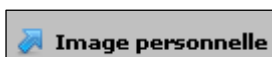


- L'onglet « Galerie »



Vous pouvez faire votre choix parmi des bannières « photos » proposées par Jimdo

- L'onglet « Image personnelle »



Envoyez votre propre « bannière » dans le header.

Pour obtenir la meilleure qualité, veillez à respecter la largeur indiquée :



Exemple, ici la largeur de votre image doit faire 898 pixels. La hauteur (240px) n'est pas importante puisqu'on peut la modifier dans l'onglet « paramètre »

Attention : les options « Galerie » et « Motifs », efface votre image personnelle. Gardez toujours une sauvegarde de votre image en cas de mauvaise manipulation !

- L'onglet « Image personnelle »



De nombreux motifs qui permettent de mettre en place un entête simple mais efficace. N'hésitez pas à jouer avec la couleur, vous serez surpris du résultat !

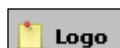
- L'onglet « titre »



Il est possible de placer un titre (ex : le nom de votre entreprise), ou du texte (ex : un slogan) par-dessus l'image ou le motif de l'entête.

Astuce : Vous pouvez déplacer le texte à l'aide de la souris.

- L'onglet « Logo »



Option active en version pro, vous pourrez ajouter votre logo par-dessus l'image ou le motif de l'entête.

- L'onglet « Paramètre »



Permet d'ajuster le placement de vos images et la taille de votre entête.

Obtenir plus d'aide et d'astuces sur Jimdo

- **Le wiki Jimdo** rassemble de nombreuses questions / réponses fréquemment posées

Consultez :

<http://fr.jimdo.com/info/aide/>

- **Le forum Jimdo** est animé par une grosse communauté francophone de « créateurs de sites Jimdo », c'est un espace idéal pour s'entraider !

Consultez :

<http://fr.jimdo.com/>

- **Le support Jimdo** en cas de gros problèmes

Déposez votre question à l'équipe du support sur :

<http://fr.jimdo.com/info/aide/>

- **Des liens utiles :**

- Créer son favicon avec : <http://www.favicon.cc/>
- Créer une image animée : <http://www.picasion.com>
- Ajouter un copyright sur ses photos : www.picmarkr.com
- Trouver des polices : <http://www.dafont.com>
- Trouver des icônes : <http://www.iconfinder.com>
- Trouver d'autres papiers peints : <http://www.cgtextures.com>

Annexe 1 : Notions de référencement

Le **référencement** est l'ensemble des techniques qui permettent d'inscrire un site dans les moteurs de recherche ou dans les annuaires.

Pour que votre site apparaisse dans les résultats des moteurs de recherche comme Google, il faut que d'autres sites pointent vers votre adresse Internet (qu'on appelle souvent URL).

Nous allons inscrire votre site dans quelques annuaires réputés pour leurs qualités.

La procédure à suivre pour la plupart des annuaires et de trouver la catégorie adéquate et de cliquer sur le lien « proposer un site », « ajouter un site », « référencer un site »

| | |
|---|--|
| http://www.google.fr/adresses | |
| http://annuaire.indexweb.info | |
| http://www.toplien.fr | |
| http://www.waaaouh.com/annuaire/ | |
| http://www.bonweb.fr | |
| http://www.compare-le-net.com | |
| http://www.el-annuaire.com | |
| http://www.gralon.net | |
| http://www.webrankinfo.com/annuaire/ | |
| http://www.miwim.fr | |
| http://www.legrosrobert.com | |
| http://www.infinisearch.fr | |
| http://annuaire.secous.com | |

1. Vous pouvez également ajouter une petite annonce sur votre région / commune pour informer les internautes proches de chez vous de la création de votre site internet :

| | |
|--|--|
| http://www.monpatelin.fr | |
| http://www.leboncoin.fr | |
| http://www.vivastreet.fr | |

Annexe 2 : Les mentions légales obligatoires à inscrire sur votre site

Source : Article du Journal du net :

<http://www.journaldunet.com/expert/12066/mentions-legales-d-un-site-web-gare-aux-contraventions.shtml>

Cédric Manara

Copyright 2007 Benchmark Group - 4, rue Diderot 92156 Suresnes Cedex, FRANCE

Mentions légales d'un site Web : gare aux contraventions !

Un décret du 9 mai 2007 relatif au registre du commerce et des sociétés prévoit que les sites Internet doivent désormais indiquer certaines données de ce registre, sous peine de sanction.

(16/05/2007)

Plus on en dit, mieux c'est ! Informer les internautes sur l'identité de la personne qui est derrière un site Web permet de les rassurer : tel semble le principe de la loi du 21 juin 2004, d'ailleurs intitulée loi pour la confiance dans l'économie numérique. Cette loi, et d'autres textes, obligent les éditeurs professionnels de sites Web à s'identifier.

Des informations à fournir obligatoirement

La loi de 2004 fixe des obligations différentes selon que l'éditeur professionnel d'un site Web est une personne physique ou une personne morale. **Ceux qui exercent individuellement mettent à disposition du public "leurs nom, prénoms, domicile et numéro de téléphone" et, s'ils sont assujettis aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, "le numéro de leur inscription".**

Les sociétés, associations, etc. qui exploitent un site Web doivent quant à elles indiquer "leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social".

Que l'éditeur du site soit une personne morale ou physique, il devra aussi indiquer le nom du directeur ou du codirecteur de la publication (et le cas échéant celui du responsable de la rédaction), ainsi que les coordonnées de leur hébergeur, le tout dans un "standard ouvert" dit la loi. Ces mentions permettront aux tiers de pouvoir exercer un droit de réponse, ou de notifier mise en ligne d'un contenu illicite.

On le voit, les indications à fournir par l'exploitant d'un site Web sont nombreuses... Mais si la loi est très précise sur les informations à communiquer, elle est muette sur les sanctions qui s'appliquent en cas de violation de cette obligation d'identification ! Ainsi, saisi du cas d'une S.A.R.L. qui avait "omis" les informations prévues par la loi du 21 juin 2004, le tribunal de grande instance de Paris lui a simplement ordonné de mentionner ces informations (1).

Des informations à fournir sous peine de sanction

La justice pourrait se montrer moins clément désormais ! En effet, un décret qui vient d'entrer en vigueur (2) énonce que toute personne immatriculée au registre du commerce et des sociétés doit indiquer sur son site Internet **"la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée", ainsi que son numéro unique d'identification et le lieu de son siège social.** A première vue, ce texte ne fait que répéter ce que disait déjà la loi. A ceci près qu'il exige la fourniture d'une information autre que le nom et le numéro d'inscription au RCS : le numéro SIREN (3). De nombreux commerçants n'avaient de toute façon pas attendu ce texte pour communiquer ces informations sur leur site Web comme ils le font sur tous leurs documents commerciaux.

Alors, pourquoi s'intéresser à ce texte ? Parce que cette disposition nouvelle qui vise expressément les sites Internet se termine ainsi : "l'infraction à ces obligations est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe". Ce qui signifie que l'amende peut s'élever à 750 euros ! (4) Les commerçants qui ont des sites, même de simples vitrines, doivent donc vérifier que leurs mentions sont conformes...

Rappelons que les informations à fournir sur un site peuvent ne pas se limiter à celles qui viennent d'être évoquées. Sur les sites de commerce électronique, il faut mentionner d'autres données, comme une adresse de courrier électronique, le numéro de TVA intracommunautaire, etc.

(1) 6 décembre 2005

(2) Décret du 9 mai 2007 relatif au registre du commerce et des sociétés et modifiant le code de commerce

(3) Et dans le cas d'une société commerciale dont le siège est à l'étranger, devront en outre figurer sa dénomination, sa forme juridique et le numéro d'immatriculation dans l'Etat où elle a son siège, s'il en existe un

(4) Article 131-13 du code pénal